Les 2 Epreuves du Bac L
Option musique spécialité

4 problématiques sont à étudier durant l'année, mises en regard avec des œuvres imposées par le programme national et avec d'autres oeuvres travaillées / expérimentées en classe.

1. Timbre & son
2. Rythme et temps
3. Interprétation & arrangements
4. Diversité et relativité des cultures

• L'épreuve écrite

Durée 3h30 – (8 écoutes en tout) - devoir noté sur 20 / coefficient 3

---

1. Commentaire comparé rédigé : 1h (sur 7-8 points)

4 écoutes de 2 extraits (1m30 maxi pour chaque)
Le sujet est distribué 5 mn. après la première audition
2 œuvres en comparaison : la première est issue du programme officiel
la seconde est une œuvre « inconnue »

2. Questionnaire sur l'extrait hors-programme entendu : 2h30 (sur 12-13 points)

Zoom sur l'extrait de l'oeuvre « inconnue » dont le titre est dévoilé
Durant cette partie de l'épreuve, 4 écoute de 4-5 mn maximum
Le questionnaire contient 5 questions dirigées
Le sujet peut contenir des documents « annexes » : partitions, représentation, textes…

• L'épreuve orale

Durée 30mn – notée sur 20 / coefficient 3

Devant un jury de deux personnes, deux moments se succèdent, dans l'ordre qu'on souhaite :

La pratique musicale : env. 10mn (10 points)

1. Prestation vocale et/ou instrumentale individuelle ou collective (pas plus de 4 musiciens)
   Présentation orale avant exécution
   Un lien doit être perceptible avec l'une ou l'autre des 4 thématiques proposées.

2. Production d'un prolongement créatif
   Éventuellement, bref échange avec le jury.

Commentaire d'écoute : env. 20mn (10 points)

Commentaire oral : tirage au sort d'un extrait mis en lien avec une ou plusieurs des 4 œuvres au programme. Le candidat a accès aux références (titres, compositeurs…). Dès lors, il y a 2 écoutes successives, suivi d'un exposé personnel puis d'un entretien avec le jury